



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2003

Original: français

Lettre datée du 22 janvier 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre la communication ci-jointe, datée du 6 décembre 2002, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan



Annexe**Lettre datée du 6 décembre 2002, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité
de l'Atlantique Nord**

[Original : anglais]

Compte tenu de l'importance majeure que l'Alliance accorde à une coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et suite à la lettre que j'ai adressée le 25 juin 2002 à Sir Jeremy Greenstock, Président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU, j'aimerais vous informer des principales décisions prises en la matière lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Prague.

Comme vous le savez, le Sommet de Prague a été marqué par la décision historique de l'Alliance d'inviter la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie à engager les pourparlers d'adhésion à l'OTAN; par ailleurs, nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté un ensemble de mesures visant à renforcer notre capacité à faire face aux nouvelles menaces du XXI^e siècle. Ce faisant, ils ont rappelé qu'ils étaient résolument attachés au lien transatlantique; aux tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN, y compris la défense collective; aux valeurs démocratiques que nous partageons; et à la Charte des Nations Unies.

Le Sommet a été également l'occasion pour nos chefs d'État et de gouvernement de rejeter catégoriquement et condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de se déclarer déterminés à lutter contre ce fléau aussi longtemps qu'il le faudra. Rappelant les événements tragiques du 11 septembre 2001 et la décision ultérieure de l'OTAN d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington, ils ont approuvé un ensemble complet de mesures, fondé sur le Concept stratégique de l'OTAN, afin d'être mieux à même de relever les défis pour la sécurité des forces, des populations et des territoires des pays de l'Alliance, d'où que ces défis puissent venir. Ces mesures permettront à l'OTAN de mieux remplir toute la gamme de ses missions et de répondre collectivement à ces défis, y compris la menace que représentent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance ont notamment décidé de :

- Créer une Force de réponse de l'OTAN, qui atteindra sa capacité opérationnelle initiale dès que possible, et au plus tard en octobre 2004; et sa capacité opérationnelle finale au plus tard en octobre 2006;
- Rationaliser les arrangements de commandement militaire de l'OTAN, de façon à ce que la structure de commandement soit plus souple, plus efficace et facile à déployer, en vue de répondre aux besoins opérationnels relatifs à toute la gamme des missions de l'Alliance;
- Approuver l'Engagement capacitaire de Prague dans le cadre de la poursuite des travaux de l'Alliance visant à améliorer les capacités militaires et à en développer de nouvelles pour une guerre moderne dans un environnement caractérisé par un haut niveau de menace. Les capacités nécessaires pour les

missions de l'OTAN, y compris la défense contre le terrorisme, seront améliorées grâce à ce nouvel engagement;

- D'entériner le concept militaire agréé de défense contre le terrorisme. Ce concept définit le rôle militaire potentiel de l'OTAN pour conduire ou appuyer les opérations ou exécuter d'autres activités de défense contre le terrorisme. Il s'inscrit dans un ensemble de mesures prévoyant également l'amélioration de la mise en commun des données du renseignement et des dispositions de réponse aux crises;
- Rappeler l'engagement de l'OTAN, en coopération avec ses partenaires, de mettre en oeuvre intégralement le Plan d'action en matière de plans civils d'urgence, dont l'objectif est d'améliorer la préparation du secteur civil face au risque d'attaques contre les populations civiles au moyen d'agents chimiques, biologiques et radiologiques;
- Souscrire à la mise en oeuvre de cinq initiatives de défense contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ce qui permettra d'étoffer les capacités de défense de l'Alliance contre les armes de destruction massive;
- Renforcer les capacités de défense des pays de l'Alliance contre des cyberattaques;
- Examiner différentes options pour faire face à la menace croissante que représentent les missiles pour le territoire, les forces et les centres de population de l'Alliance.

S'agissant de la contribution du Conseil de partenariat euro-atlantique à la lutte mondiale contre le terrorisme, je souscris pleinement à l'évaluation faite par Sir Jeremy Greenstock, lors de sa réunion avec le Conseil de l'Atlantique Nord le 5 juin, à savoir que le Conseil de partenariat euro-atlantique pourrait contribuer de façon significative aux activités de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. J'ai donc l'honneur d'appeler votre attention sur le Plan d'action du partenariat contre le terrorisme, dont un exemplaire est joint en annexe, qui marque la première contribution du Partenariat à la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de partenariat euro-atlantique se sont félicités à Prague du Plan d'action, élaboré par les Alliés et leurs partenaires. Dans les jours à venir, le Conseil examinera la mise en oeuvre du Plan d'action du partenariat contre le terrorisme, et je vous tiendrai au courant des activités prévues à cet égard.

À Prague, nos chefs d'État et de gouvernement se sont également félicités des résultats significatifs du Conseil OTAN-Russie, au sein duquel les États membres de l'OTAN et la Fédération de Russie travaillent ensemble, en tant que partenaires égaux, dans divers domaines, y compris la lutte contre le terrorisme.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont par ailleurs décidé de renforcer substantiellement les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen et ont encouragé une intensification de la coopération pratique et une interaction efficace sur les questions de sécurité d'intérêt commun, y compris en rapport avec le terrorisme.

Ils ont également rappelé que l'Alliance restait déterminée à accroître la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne, en particulier à la suite des événements du 11 septembre 2001.

Je saisis cette occasion pour mentionner deux autres domaines intéressant l'ONU qui ont été abordés à Prague. Comme vous le savez, les États membres de l'OTAN ont déjà répondu à l'appel du Conseil de sécurité concernant l'aide à apporter au Gouvernement afghan pour rétablir la sécurité à Kaboul et dans ses environs. Autre témoignage de la continuité de son engagement, l'OTAN a accepté de fournir un soutien dans certains domaines à l'Allemagne et aux Pays-Bas, qui assumeront conjointement le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité, succédant au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à la Turquie.

S'agissant de l'Iraq, les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont déclaré que les Alliés étaient unis dans leur détermination à prendre des mesures efficaces pour aider et soutenir les Nations Unies dans leurs efforts visant à faire en sorte que l'Iraq respecte intégralement et immédiatement, sans conditions ni restrictions, la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité. Ils ont rappelé que le Conseil de sécurité, dans cette résolution, a averti l'Iraq des graves conséquences auxquelles celui-ci aurait à faire face s'il continuait à manquer à ses obligations.

Laissez-moi conclure en rappelant combien je suis attaché à la coopération entre l'ONU et l'OTAN pour répondre à la menace du terrorisme, coopération que je suis résolu à renforcer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du Plan d'action du partenariat contre le terrorisme (voir pièce jointe) à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) George **Robertson**

Pièce jointe

Plan d'action du partenariat contre le terrorisme

[Original : anglais et français]